

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation :
13 juillet 2023

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 20 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V. – NIEUWAER M. – DENOYELLE M. DECEUNINCK R. – M^{me} SOURDEAU A.– M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M. – M. DUQUESNOY A.

Procurations : néant

Secrétaire de séance : M. DENOYELLE M.

OBJET : Matériel communal – Tarifs et conditions de location à compter du 1^{er} septembre 2023

La commune propose depuis de nombreuses années un service de location de tables et de chaises aux administrés. M. le Maire propose aux élus de revoir les tarifs et conditions de location de ce matériel.

Il est proposé de fixer les prix et conditions suivantes :

- Location de chaise : 1 €/chaise,
- Location de table (1 plateau et 3 tréteaux) : 5 € / table,
- Livraison : forfait de 20 €,
- Réservation à effectuer au minimum 2 semaines avant la date de location,
- Location réservée exclusivement aux Villersois,
- Livraison/retrait à effectuer le vendredi matin et retour du matériel à effectuer au plus tard le mardi (horaires fixés par le service technique selon disponibilités).
- Pénalités de retard de 10€/jour si le matériel n'est pas rendu le mercredi qui suit la location.

- Chèque de caution de 100 € à déposer en mairie lors de l'établissement du contrat de location. Sans caution déposée aucune livraison ne sera effectuée.
- Un titre de recette sera établi après retour du matériel et transmis par le SGC de Cambrai.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- **Accepter les propositions tarifaires faites par M. le Maire et les nouvelles conditions de location du matériel (tables et chaises). Celles-ci seront appliquées à partir du 1^{er} septembre 2023 pour toute nouvelle demande.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 11 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 24 juillet 2023.

Le Maire,
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,
Michel DENOYELLE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 25/07/23,
Et de la publication le 25/07/23.

